

**Tirage au Sort de la Mairie d'Orly à destination des Orlysiens et Orlysiennes pour l'attribution de place en vue d'assister à la Cérémonie d'ouverture des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

**– Règlement –**

**Article 1 : Objet**

La Mairie d'Orly organise un tirage au sort afin de proposer l'attribution gratuite de 20 places à des Orlysiens et Orlysiennes en vue assister à la Cérémonie d'ouverture des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 qui aura lieu le 26 juillet 2024. Chaque gagnant aura le droit d'être accompagné par trois personnes de son choix lors de cet événement.

**Article 2 : Participation au tirage au sort**

**Article 2.1 : Participation via formulaire de participation papier**

Toute personne résidant à Orly peut participer au tirage au sort en remplissant un formulaire de participation.

Une seule participation est admise par résident.

À cette fin, un formulaire de participation est disponible à la Mairie d'Orly et doit être complété et déposé dans l'urne prévue à cet effet au service Événementiel de la Mairie d'Orly (2<sup>ème</sup> étage du Centre administratif, 7 avenue Adrien Raynal, 94 310).

La période de participation s'étend à compter du vendredi 3 mai jusqu'au jeudi 16 mai inclus.

Le formulaire de participation comprend les informations suivantes :

- Nom et prénom du participant\*,
- Adresse postale\*,
- Date de naissance \*,
- Adresse e-mail du participant\*,
- Numéro de téléphone du participant\*,
- Nom et prénom des trois accompagnateurs choisis par le participant\*.

**Article 2.2. : Participation via les réseaux sociaux Facebook et Instagram**

En complément du dépôt du formulaire en Mairie, les participants ont la possibilité de commenter les posts *Facebook et Instagram* relatif au tirage au sort en mentionnant les noms et prénoms de leurs trois accompagnateurs.

Ils doivent également envoyer un message privé à la page Facebook ou Instagram intitulée « Mairie d'Orly » avec les informations suivantes :

- Nom et prénom du participant\*,

- Adresse postale\*,
- Date de naissance \*,
- Adresse e-mail du participant\*,
- Numéro de téléphone du participant\*,
- Nom et prénom des trois accompagnateurs choisis par le participant\*.

### Article 3 : Organisation du tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 17 mai 2024 à 9 heures dans le bureau de Mme la Maire .

Un bureau sera constitué des personnes suivantes :

Mme Imène Souid, présidente,  
Mme Pauline Cerveaux, membre,  
Mme Patricia Delon, membre,  
Mme Aurélie Carenzi, membre.

Seuls les formulaires dûment remplis seront acceptés.

A l'issue des opérations de tirage au sort, 3 enveloppes seront établies et signées des membres du bureau et contenant :

- Pour la première enveloppe, tous formulaires rejetés,
- Pour la deuxième enveloppe, tous formulaires admis mais non tirés au sort,
- Pour la troisième enveloppe, tous formulaires admis et tirés au sort.

Les enveloppes ainsi constituées seront conservées par le service de l'événementiel pendant une durée de 1 an après réalisation des opérations de tirage au sort pour toute opération de contrôle qui s'avérerait nécessaire. Ils seront ensuite détruits.

### **Article 4 : Annonce des gagnants**

Les personnes dont les formulaires auront été tirés au sort seront contactés par le service de communication dans les meilleurs délais, par téléphone ou par e-mail.

### **Article 5 : Protection des données à caractère personnel recueillies**

Conformément au règlement général de la protection des données « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, la ville d'Orly, soit le responsable de traitement, traite un ensemble de données pour la mise en œuvre du traitement « *Tirage au Sort de la Mairie d'Orly pour assister à la Cérémonie d'ouverture des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 à destination des Orlysiens* », dont la finalité principale est l'organisation d'un tirage au sort. Ses coordonnées sont : Centre Administratif Municipal - 7 avenue Adrien Raynal - 94 310 Orly ou 01 48 90 20 00.

Le traitement repose sur le contrat. Toutes les données marquées d'un astérisque (\*) sont définies comme obligatoires et nécessaires à la réalisation de la finalité.

Les informations fournies par les participants dans le cadre du tirage au sort ne seront pas conservées après l'annonce des gagnants.

Tout participant admis à participer au tirage au sort visé au présent règlement dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation. Pour exercer ce droit, il convient d'adresser une demande par mèl à l'adresse suivante : [rgpd@mairie-orly.fr](mailto:rgpd@mairie-orly.fr)

**Article 6 : Dispositions finales**

La participation au tirage au sort implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait à Orly, le 03/05/2024

Imène SOUID



Maire d'Orly  
Conseillère départementale